

Metz, le 17 mars 2026

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'Eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Mathilde Procope-Mamert
Tél : 03 87 34 34 30
E-mail : mathilde.procope-mamert@moselle.gouv.fr

Monsieur Yannick SODOYER
Direction interdépartementale des routes Est
RD913
57420 POUILLY

OBJET : Dossier de déclaration – Nettoyage des buses du ruisseau de Woippy sur les communes de La Maxe et Metz – Avis de recevabilité
DIOTA-260304-095911-682-004

RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\40_Travaux_cours_eau\LA MAXE\2025-11-Buses ruisseau Woippy A31 Dir Est\2026-03-DLE_GUN

P.J. : 2

Monsieur,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif au nettoyage des buses de l'A31 sur le ruisseau de Woippy sur la commune de La Maxe, pour lequel un accusé de réception vous a été délivré le 06 mars 2026, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis est **recevable**.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter du 06 mai 2026. **Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé.** La police de l'eau devra être avertie, 15 jours avant, de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement.

Vous trouverez en pièce jointe, l'arrêté de prescriptions générales à respecter relatif à la rubrique 3120. Je vous remercie de me faire parvenir à l'issue des travaux, le compte-rendu complété présent en pièce jointe conformément à la réglementation en vigueur.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent aux communes de La Maxe et Metz pour faire l'objet d'un affichage en mairie pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers durant un délai de deux mois,

conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau



Carine Rauch